



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des relations
avec les collectivités
territoriales**

Bureau du contrôle de légalité et du conseil aux collectivités
Affaire suivie par : Hassina Tellache
Tél : 02 96 62 44 23
hassina.tellache@cotes-darmor.gouv.fr

Saint-Brieuc, le **1 SEP. 2022**

Mesdames et Messieurs les maires

Objet : Rappel de l'obligation d'organiser et d'aménager des espaces réservés à l'affichage d'opinion ainsi qu'à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif au sein des communes

Références : Article L. 581-13 et articles R. 581-2 à R. 581-5 du code de l'environnement

Mes services ayant été alertés sur le respect de la réglementation en matière d'affichage d'expression libre, je souhaite vous rappeler que l'article L. 581-13 du code de l'environnement institue une obligation pour le maire, à l'intérieur de sa commune, de déterminer par arrêté et faire aménager, sur le domaine public ou en surplomb de celui-ci ou sur le domaine privé communal, un ou plusieurs emplacements destinés à l'affichage d'opinion ainsi qu'à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif.

En l'absence d'un tel arrêté, l'article L. 581-13 précité autorise le préfet, après une mise en demeure restée sans effet durant trois mois, à déterminer, par arrêté, le ou les emplacements nécessaires.

En outre, les articles R.581-2 et R.581-3 du même code définissent les surfaces minimales de l'affichage d'expression libre que la commune doit mettre à disposition, calculées en fonction de son nombre d'habitants et de sa superficie.

Par la présente, je tenais à vous rappeler l'importance d'assurer à vos concitoyens la liberté d'opinion et de répondre aux besoins des associations.

Le préfet des Côtes-d'Armor


Stéphane ROUVÉ

Copie pour information :

- Madame et Messieurs les sous-préfets d'arrondissement
- Monsieur le Président de l'AMF des Côtes-d'Armor

Place du général de Gaulle
BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC
www.cotes-darmor.gouv.fr

 [Prefet22](#)  Prefet22